

CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 11 décembre 2013

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Sous la présidence de M. Denis TAMAIN, Maire, sont présents : M. Franck CHAUVE, Mme Christine LE FUR, Mme Marie-Pierre REYNAUD, MM. Gérard DELAIRE, Yves DEGOUT, Bernard BLINEAU, Gabriel ROUSSET, Jacques BRUNEL, Etienne BIED-CHARRETON, Christian CHARRIERE, Mme Sandrine VILLENEUVE, M. Bernard GERVAIS, M. Jean-Paul DUBOURGNON.

Absents excusés : Mme Florence BERTHET, MM. Joël FORTUNIER, Claude BOURDELLE, Mme Evelyne GIRARD-GOUILLOUD qui ont respectivement donné procuration à Mme Sandrine VILLENEUVE, Mme Christine LE FUR, M. Jean-Paul DUBOURGNON, M. Bernard BLINEAU.

Absent : M. Bernard MALLET.

Abordant l'ordre du jour, le Conseil municipal

- autorise, par 15 voix pour et 3 abstentions, la réalisation d'un emprunt de 200 000 €, à taux fixe, durée 15 ans, remboursement par échéances trimestrielles, auprès du Crédit Agricole pour financer divers travaux d'investissements réalisés en 2013 ;

- approuve, par 15 voix pour et 3 contre, le projet de construction de 5 éoliennes (St Jean la Vêtre & La Cote en Couzan) et autorise le Maire à signer une convention pour l'emprunt et le survol des voiries forestières pour les besoins de travaux de construction et d'exploitation ;

- approuve divers modifications budgétaires, sur LE BUDGET PRINCIPAL, pour prendre en compte les travaux en régie réalisés par les employés communaux, et donc percevoir le FCTVA, concernant

- . le parking du Plan d'Eau,
- . le local W-C jeux de boules au stade Jean Riol,
- . le local du Secours Catholique,
- . le local des pêcheurs au plan d'eau,
- . les chemins de La Vernière et de La Lage,
- . le local des services techniques (bureau et atelier) à La Barotie ;

- approuve une modification budgétaire, sur le BUDGET de l'EAU, afin d'inscrire des crédits pour l'état d'admission en non valeur de la SCIC Pôle Bois ;

- approuve une modification budgétaire, sur le BUDGET PRINCIPAL, pour inscrire des crédits à l'article 6534, cotisation patronale de Sécurité Sociale pour les élus ;

- approuve le renouvellement de la convention avec le Centre de Gestion de La Loire afin que cet organisme prenne en charge l'établissement complet des dossiers CNRACL de la commune à compter du 1^{er} janvier 2014 et pour un an ;

- autorise le Maire à consulter les entreprises pour les programmes voiries approuvés concernant les réparations suite aux dégâts de l'orage du 8 août et concernant les chemins non goudronnés de La Loge, La Rochette, La Croix de Laye et la Vernière ;

- est informé des recettes du casino, de la date de la cérémonie des vœux fixée au vendredi 10 janvier 2014, de l'état d'avancement des peintures à la salle des fêtes, du problème de participation des communes voisines aux frais de fonctionnement de l'école publique et du prochain bulletin qui comporte des photos aériennes du bourg de Noirétable et des hameaux prises par Mme SAY et des élus au bord de l'avion piloté par M. Jean-François SAY.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 20.

Affiché en vertu des articles L 2121-25 et R 2121-11 du CGCT.

Le Maire,

Denis TAMAIN.